



LETTRE OUVERTE

A.D.V.A.S.U.D. – C.G.T.

le 02 juillet 19

Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque,
Sous-préfecture
59140 Dunkerque

Monsieur le Sous-Préfet,

Je viens vers vous au sujet de la situation des victimes de l'amiante d'Ascométal Usine des Dunes.

Le 20 Décembre, le Tribunal Administratif de Lille a reconnu l'établissement site amianté de 1966 à 1985, avec inscription au Journal Officiel dans les 6 mois. De ce fait, cela ouvre le droit à tous les Salariés d'ester en justice pour le préjudice d'anxiété et aussi à un départ en pré-retraite anticipé. Cette mesure est importante puisque nombre de Salariés qui ont été licenciés lors des liquidations judiciaires précédentes sont en fin de droit et que d'autres, sachant la fermeture du Laminoir, ne tiennent pas à être chômeurs.

La Direction, en la Personne de Mr LAMBLIN, refuse également de délivrer les certificats d'exposition à l'amiante qui auraient dû être délivrés par l'Etablissement lors du départ de l'Usine, obligation faite à tous les Employeurs de par la Loi.

La colère des Salariés est grande et nous avons beaucoup de mal à les contenir.

Certes, la Direction a fait appel de la décision du 20 Décembre 2018 mais cela n'entrave en rien l'inscription au Journal Officiel qui aurait dû être faite avant le 20 Mai 2019.

Notre Avocat, Maître TEISSONINERE du Barreau de Paris, a saisi le Tribunal de Douai en vertu de l'article 911-4 du Code de Justice Administrative, afin d'obliger l'Etat à respecter la Loi.

Vous comprendrez, Monsieur le Sous-Préfet, que nous pensons que vous avez un rôle dans cette affaire d'Etat et du respect des Droits Sociaux.

Notre Association reste à votre disposition afin de résoudre ce grave problème qui s'envenimera de jour en jour.

Dans l'attente de vous voir, recevez, Monsieur le Sous-Préfet, mes salutations distinguées.

Le président,
Claude TANGE

**Association de Défense aux Victimes de l'Amiante de la Sidérurgie
Usine des Dunes – CGT
Mairie de Leffrinckoucke- Rue Roger Salengro- 59495 Leffrinckoucke
Tél 03.28.51.41.90 – Poste 303
Permanence de lundi matin de 10h à 12 h**